



Conseil économique et social

Distr. générale
26 août 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Huitième session
Addis-Abeba, 24-26 octobre 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme statistique de la Commission économique
pour l'Afrique : questions statutaires**

Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport examine les principales difficultés rencontrées, les initiatives en cours, les perspectives ouvertes, les enseignements tirés et les efforts déployés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique au cours des deux dernières années. Pour évaluer ces progrès, il aborde la situation actuelle et la probabilité que l'Afrique atteigne ces objectifs d'ici à 2030. Les résultats décrits dans le rapport constitueront une contribution essentielle aux interventions politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, malgré les difficultés à les mesurer, ayant trait en particulier à la disponibilité des données. Les difficultés à collecter des données en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont empêché de mesurer toutes les répercussions de la pandémie sur la poursuite de ces objectifs. Les États et les partenaires africains doivent combler les lacunes de ces collectes et améliorer leurs capacités de production et de diffusion de données.

2. Dans le rapport de sa vingt-troisième réunion (E/2021/23)¹, qui s'est tenue en 2021, le Comité des politiques de développement a souligné l'importance d'un suivi des répercussions du COVID-19 sur les différents pays au fur et à mesure de la mise à disposition des données. Le Comité a également noté que les objectifs et les cibles les plus souvent absents des examens nationaux volontaires de 2020 concernent ceux qui sont le plus étroitement corrélés à l'environnement et aux changements climatiques, ainsi qu'aux inégalités. Cette situation peut s'expliquer par la disponibilité de nombreuses données relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, mais elle est incompatible avec la nature intégrée et indivisible des objectifs de développement durable, la nécessité d'un équilibre entre les trois dimensions du développement durable et les crises pressantes engendrées par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les inégalités,

* E/ECA/STATCOM/8/2022/1.

¹ Disponible à l'adresse <https://digitallibrary.un.org/record/3929589>.



aggravées par la pandémie.

3. Dans son projet de rapport 2022 sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable (actuellement en préparation), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) indique que l'Afrique a en fait régressé dans ses efforts de lutte contre les changements climatiques et leurs incidences. En 2019, 8 millions de personnes ont été touchées par une catastrophe dans 11 pays, ce qui les a placées dans une insécurité alimentaire d'un niveau critique voire pire. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté, en raison du développement de l'industrialisation, la plus grande source de ces émissions étant attribuée aux pays les plus développés du continent. L'Afrique, qui ne produit que 2 à 3 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone, est pourtant particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles du fait de sa faible capacité de réaction.

4. En ce qui concerne les inégalités, le rapport indique que, dans l'ensemble, l'Afrique a stagné s'agissant de l'objectif 10. Au rythme actuel, la perspective de réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays est largement hors de portée d'ici à 2030. Les inégalités restent l'un des principaux enjeux auxquels font face les pays africains, où le niveau d'inégalité des revenus est élevé, selon le coefficient de Gini. Le coût des envois de fonds sur le continent est parmi les plus élevés au monde, allant, en proportion du montant transféré, d'environ 4,2 % en 2019 au Liberia à 19,5 % en Angola. En revanche, depuis 2017, on observe une tendance à la baisse du nombre de réfugiés pour 100 000 membres de la population.

II. Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports y relatifs

5. Le *Rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021* soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable souligne, comme les précédents rapports, que la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable nécessite l'appui du système statistique national et que l'on ne pourrait définir des politiques fondées sur des données factuelles qu'à la condition de collecter, traiter, analyser et diffuser des données sur les indicateurs qui soient fiables, disponibles en temps utile, de bonne qualité et ventilées par indicateur². Dans le rapport de synthèse, il est admis que les pays ont lancé diverses mesures visant à accroître la disponibilité des données à l'intention des décideurs et décideuses politiques et des autres utilisateurs et utilisatrices de ces données afin de contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs.

A. Disponibilité des données

6. La disponibilité, la ventilation et la collecte des données restent problématiques dans de nombreux pays. Cependant, on constate d'importantes améliorations, et la majorité des examens nationaux volontaires de 2020 indiquent que les pays prennent des mesures importantes pour surmonter les problèmes en matière de disponibilité, de carences, de ventilation, de suivi et de collecte des données. On remarque également que la plupart des pays intègrent des données dans leurs examens, et que plus de la moitié des examens

² Département des affaires économiques et sociales, *Rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021*, p. 67. Disponible à l'adresse https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/294382021_VNR_Synthesis_Report.pdf.

réalisés en 2020 comprenaient une annexe statistique (Bénin, Gambie, Kenya, Liberia, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles).

7. De même, il ressort des examens nationaux volontaires de 2021 que les pays ont continué à s'attaquer aux problèmes de disponibilité et de collecte des données. Par exemple, l'Angola, Cabo Verde, Madagascar, le Niger, le Tchad et le Zimbabwe ont inclus une annexe statistique dans leurs examens, tandis que l'Égypte a mis en place une plateforme en ligne pour la communication des données relatives aux objectifs de développement durable afin de rendre disponibles les données les plus récentes et d'afficher les progrès réalisés. Toutefois, les pays africains font toujours face à un problème de manque de données. C'est ainsi que, par exemple, la Namibie, le Tchad et le Zimbabwe ont cité les lacunes dans la disponibilité des données comme des obstacles majeurs au suivi des progrès vers la réalisation des objectifs. Des difficultés dans la collecte de données ont également été mentionnées par l'Égypte, le Niger et la Sierra Leone, entre autres.

B. Ventilation des données

8. Bien que les pays reconnaissent l'importance de la ventilation des données en application du principe fondamental qui sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir que « personne ne doit être laissé de côté », dans le rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021, l'Angola décrit les difficultés rencontrées pour produire les données ventilées nécessaires permettant de mieux aligner l'examen du pays sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de pouvoir l'actualiser de façon régulière et systématique. D'autres pays (l'Égypte, le Niger et le Zimbabwe) ont fait état d'un manque de données pour certains groupes de la population, en particulier.

9. Comme cela a été noté, l'inclusion des personnes laissées de côté commence par la définition et l'analyse de leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques. L'Égypte et le Zimbabwe, affirmant l'importance d'acquérir des données ventilées pour conforter leurs politiques, ont souligné la nécessité de disposer de données ventilées pour déterminer les personnes souffrant de privations multiples, tout en insistant sur le fait que la collecte de ces données à partir d'enquêtes et de sources administratives était essentielle pour étayer la planification et la mise en œuvre de programmes sur mesure en faveur de leurs populations.

10. Les pays ont souligné l'importance de veiller à ne laisser de côté aucun groupe ethnique ni aucune région. Le fait que les zones urbaines sont très différentes des zones rurales du point de vue du bien-être a été signalé par Cabo Verde, l'Égypte et le Zimbabwe, où des lieux reculés souffrent du manque de services de base et de la pauvreté et où les zones rurales subissent des manques dans les domaines des soins de santé, de la nutrition et de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ces pays ont pris des mesures pour remédier à cette fracture entre les villes et les campagnes. La Namibie et le Zimbabwe ont relevé des différences marquées entre leurs différentes sous-régions.

C. Sensibilisation et mobilisation des différents acteurs

11. Madagascar, le Tchad et le Zimbabwe ont fait état de campagnes de sensibilisation aux objectifs de développement durable spécifiés dans le rapport de synthèse 2021. En outre, le Zimbabwe a traduit les objectifs de développement durable et les documents officiels connexes dans les différentes langues nationales du pays. L'Égypte, Madagascar et le Zimbabwe ont rendu compte des efforts déployés pour diffuser des informations sur la mise en œuvre de ces objectifs. C'est ainsi que l'Égypte a lancé une application mobile

(« Sharek 2030 ») pour publier les plans d'exécution et faire participer les citoyennes et citoyens à la conception et au suivi de son plan annuel de développement durable. Le Zimbabwe a fait état des enjeux et des prochaines étapes en matière de sensibilisation au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, il a fait ressortir la nécessité de renforcer les activités de sensibilisation aux objectifs de développement durable auprès des populations rurales, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables.

12. En ce qui concerne la mobilisation des différents acteurs, destinée à garantir l'inclusion et la participation multipartite à l'examen national volontaire, en 2020, des pays comme le Ghana, le Lesotho et la Sierra Leone ont invité des représentants et représentantes des groupes vulnérables, des jeunes, des minorités, des personnes immigrées et des peuples autochtones à se joindre à ces travaux. Le Ghana et la Sierra Leone ont décrit la manière dont ces acteurs ont été consultés lors de l'élaboration de leur plan de développement à moyen terme.

13. En 2021, l'Égypte, la Sierra Leone et le Zimbabwe ont employé une approche participative ouverte à l'ensemble de la société afin de mobiliser les différents acteurs, dans des concertations réunissant toutes les parties prenantes concernées (secteur public y compris aux échelons inférieurs de l'administration, parlementaires, secteur privé, société civile, organisations internationales, jeunes, femmes, médias, etc.)

D. Manque d'appui financier et technique

14. La pandémie de COVID-19 a considérablement réduit les moyens de mobiliser des ressources pour y faire face, pour financer le relèvement postpandémie et pour atteindre les objectifs de développement durable. De nombreux pays (Angola, Cabo Verde, Namibie, Tchad et Zimbabwe) ont souligné les difficultés associées à la mobilisation des ressources à ces fins. L'Égypte a noté que les problèmes de financement préexistants avaient été exacerbés par la propagation de la pandémie de COVID-19, ce qui a nécessité la mobilisation de fonds pour financer des mesures de relance adéquates et protéger les segments les plus vulnérables de la population malgré la baisse des recettes publiques³.

15. Les Comores ont dit avoir besoin d'un appui pour la production, l'analyse et la publication de données ; le Kenya a indiqué qu'avec ses faibles capacités statistiques, la ventilation des données à des niveaux inférieurs nécessitait des échantillons de grande taille, ce qui se ressentait sur ses finances ; le Niger a souligné la persistance de contraintes telles que la faiblesse du financement national de son système statistique, le besoin de recruter davantage de professionnels et professionnelles de la statistique pour assurer les opérations de suivi des données des objectifs de développement durable, la faiblesse de la collecte des données administratives et le manque de coordination et de centralisation des statistiques sectorielles articulées dans son rapport d'examen national volontaire 2020, pour n'en citer que quelques-unes.

16. En outre, le Bénin a exprimé le besoin continu de renforcer son système d'information statistique ; le Nigéria a souligné les problèmes de cohérence des données produites par son organisme national de statistique ; le Tchad a cité l'insuffisance du financement de ses opérations statistiques, qui dépendent fortement de financements extérieurs provenant de sources internationales et multilatérales ; l'Égypte a fait état de la mise en œuvre de plusieurs projets grâce à l'appui financier et technique des partenaires de développement.

³ Ibid., p. 82.

III. Principales initiatives pour s'attaquer aux difficultés

17. Le renforcement des capacités statistiques dans tous les domaines, tels que la collecte, l'analyse, la ventilation et la diffusion des données, continue d'être considéré comme une tâche essentielle dans les opérations de surveillance et de suivi nécessaires pour rendre compte des progrès réalisés dans plusieurs programmes de développement, tels que les plans de développement nationaux, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (pour n'en citer que quelques-uns). En 2021, tout comme les années précédentes, la Sierra Leone, le Tchad, la Tunisie et le Zimbabwe ont appelé au renforcement continu de la collecte de données et des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux.

18. La présente section examine les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les initiatives les plus courantes employées pour améliorer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports y relatifs.

A. Enseignements tirés et perspectives ouvertes

19. Des difficultés associées au suivi des progrès en direction des objectifs de développement durable, on tire de nombreux enseignements et on voit se profiler de nombreuses possibilités d'action, consignés dans divers documents et plateformes. Par exemple, les examens nationaux volontaires de 2020⁴ et 2021⁵ mettent en lumière les expériences des pays et font ressortir plusieurs potentialités en la matière.

20. Pour améliorer la disponibilité des données, la plupart des examens nationaux volontaires préparés au cours des deux dernières années ont souligné le rôle central joué par les systèmes statistiques nationaux dans le suivi des objectifs de développement durable, en plus du rôle joué par les organismes nationaux de statistique dans la coordination de ce travail avec les autres acteurs des systèmes statistiques nationaux, dont les ministères de tutelle, pour fournir les données nécessaires à l'évaluation de la progression en direction des objectifs de développement durable dans leurs domaines thématiques respectifs.

21. Au vu de la vaste portée des objectifs de développement durable, la technologie permet d'améliorer la collecte, l'analyse et l'accessibilité des données ; on pense notamment à l'amélioration des plateformes de diffusion des indicateurs relatifs à ces objectifs. La Sierra Leone et le Zimbabwe ont relevé le rôle crucial de la technologie pour assurer une bonne collecte de données et faciliter la recherche aux fins de suivi de la réalisation des objectifs. Voici quelques-uns des enseignements tirés des examens nationaux volontaires de 2020⁶ et 2021⁷ :

a) Comme l'ont signalé le Kenya en 2020 et la Zambie en 2021, intensifier le recours à des sources de données non traditionnelles, telles que les systèmes de données administratives et les mégadonnées, contribuerait grandement à combler les lacunes en matière de données pour le suivi des objectifs. Le Kenya exploite les mégadonnées pour produire des statistiques

⁴ Les examens nationaux volontaires 2020 sont accessibles à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2020#vnrs>.

⁵ Les examens nationaux volontaires 2021 sont accessibles à l'adresse : <https://hlpf.un.org/countries?f%5B0%5D=year%3A2021>.

⁶ Les examens nationaux volontaires 2020 portent sur les pays suivants : Bénin, Burundi, Comores, Gambie, Kenya, Liberia, Libye, Malawi, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles et Zambie.

⁷ Les examens nationaux volontaires 2021, concernaient les pays suivants : Angola, Cabo Verde, Égypte, Madagascar, Namibie, Niger, Tchad, Sierra Leone, Tunisie et Zimbabwe.

nouvelles et pertinentes sur les technologies de l'information et des communications ;

b) D'autre part, le Malawi, le Niger et l'Ouganda (en 2020) et le Zimbabwe (en 2021) ont signalé que la mise en place de mécanismes institutionnels nouveaux et renforcés pour la bonne coordination des objectifs faciliterait le suivi des progrès ;

c) En outre, comme l'ont expliqué l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, le Nigéria et la République centrafricaine en 2020, il convient de concevoir des cadres nationaux de développement durable qui intègrent les visions nationales et les plans et politiques de développement national pour les faire mieux correspondre aux indicateurs des objectifs de développement durable.

22. La République-Unie de Tanzanie a organisé des ateliers de sensibilisation aux objectifs de développement durable à l'intention des secrétariats régionaux et des administrations locales afin de s'assurer que ces organismes intègrent et incorporent les objectifs dans leurs plans et budgets. D'autres pays ont recouru à des campagnes médiatiques pour atteindre de plus larges couches de la population. Le Ghana a mis en place un réseau médiatique sur les objectifs de développement durable. La Gambie, le Kenya et la République démocratique du Congo ont relaté dans leur rapport national volontaire 2020 leur expérience et les enseignements tirés de la campagne de sensibilisation.

23. En ce qui concerne le financement des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, les étapes suivantes ont été définies :

a) *Tirer parti des ressources et des financements nationaux* : il s'agit notamment de réformes visant à renforcer les capacités fiscales des pays (Côte d'Ivoire, Ghana, République centrafricaine et Rwanda en 2020 ; Tchad et Zimbabwe en 2021) ; de la consolidation des procédures d'audit pour améliorer l'efficacité des administrations fiscales (Cameroun et Rwanda en 2020) ; de mesures visant à faire respecter et appliquer les obligations fiscales (Sierra Leone en 2020) ; de la promotion de moyens de paiement modernes (Burkina Faso et Cameroun en 2020). Par ailleurs, en 2021, le Tchad a signalé l'élaboration d'une stratégie nationale de financement de la santé ;

b) *Aide internationale au développement* : le Congo, le Lesotho et le Tchad ont indiqué que la plus grande part des ressources allouées au financement de leurs objectifs de développement durable leur a été fournie par les partenaires internationaux. De son côté, Cabo Verde a cité dans son rapport national volontaire 2021 le financement par l'aide publique au développement et les prêts concessionnels ;

c) *Autres sources de financement* : cet aspect concerne : 1) le secteur privé (Algérie, Congo, Ghana et République-Unie de Tanzanie en 2020 ; Madagascar et Zimbabwe en 2021) ; 2) les partenariats public-privé (Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Rwanda, Sierra Leone et Tunisie en 2020 ; Angola, Égypte et Zimbabwe en 2021) ; 3) les micro, petites et moyennes entreprises (Algérie, Cameroun, Eswatini et Tchad en 2020) ; 4) les investissements directs étrangers (Algérie, Burkina Faso et Cameroun en 2020) ; 5) les envois de fonds et les contributions de la diaspora (Algérie, Congo, Côte d'Ivoire, Maurice, Rwanda et Sierra Leone en 2020 ; Zimbabwe en 2021) ; 6) des mécanismes de financement innovants tels que le financement de l'économie bleue (Cabo Verde en 2021) ou le mécanisme de financement de l'économie verte (Égypte en 2021).

B. Principales initiatives

24. Les principales initiatives entreprises pour suivre les difficultés associées à la réalisation des indicateurs des objectifs de développement durable sont les suivantes :

a) Les examens nationaux volontaires, instaurés par le forum politique de haut niveau en 2016, se sont poursuivis chaque année dans différents ensembles de pays participants, fournissant ainsi une plateforme de suivi et d'évaluation périodique et continue des progrès accomplis vers les objectifs de développement durable et d'autres programmes de développement (niveaux national et infranational compris) ;

b) Les campagnes visant à identifier et utiliser des sources de données non traditionnelles telles que les données administratives, les mégadonnées, les données géospatiales et autres données non officielles afin d'être à la hauteur des exigences de suivi des objectifs de développement durable et de production de rapports y relatifs, et de fournir des données plus ventilées, guidées par le principe de « ne laisser personne de côté » ;

c) L'organisation de la manifestation annuelle « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable », dont les buts sont de confirmer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 garde tout son sens et de lancer une dynamique préalable aux grands sommets et aux réunions intergouvernementales. Cette manifestation fait également ressortir les actions urgentes à mener afin que les initiatives entreprises pour la riposte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et pour le relèvement postpandémie soient équitables et non sélectives et qu'elles accélèrent la transition vers le développement durable, tout en démontrant qu'un changement en profondeur et à grande échelle est possible d'ici 2030 ;

d) La poursuite des efforts du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des activités relatives aux modules de travail visant à améliorer la disponibilité et la ventilation des données et les activités des trois groupes de travail sur les interconnexions, l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et les informations géospatiales, entre autres ;

e) Le Rapport annuel sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, reposant sur la méthodologie adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)⁸. Ce rapport fournit des mesures permettant de répondre à deux questions : premièrement, quels sont les progrès réalisés depuis l'an 2000 ? Deuxièmement, quelle est la probabilité que les objectifs soient atteints d'ici 2030⁹ ? En outre, on a procédé au lancement du tableau de bord des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable, lequel donne un aperçu de l'état d'avancement du continent dans ce domaine et, sous forme de tableau de bord, évalue la probabilité d'atteindre les différentes cibles d'ici 2030.

⁸ Disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/unsdgsafrica/SDGs/SDG-progress/Progress-Assessment-Methodology>.

⁹ Le projet de rapport actuel, en cours de préparation par la CEA, est intitulé Africa Sustainable Development Goal report: Is Africa on track to meet the Sustainable Development Goals by 2030?

IV. Perspectives pour l’Afrique : indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l’horizon 2030

25. La présente section décrit la méthodologie utilisée pour suivre les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable en Afrique depuis l’an 2000, suivie d’un récapitulatif des résultats témoignant de ces progrès en fonction des différents objectifs et cibles. Les perspectives d’atteindre les objectifs d’ici à 2030, si les tendances et le rythme de progression actuels sont maintenus, sont également présentées, ainsi qu’une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, mesurés par les indicateurs connexes.

A. Progrès de l’Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable

26. La présente sous-section résume les résultats obtenus par la CEA dans le suivi et l’évaluation des progrès réalisés par l’Afrique, en tenant compte de la méthodologie de la CESAP mentionnée ci-dessus. Celle-ci prévoit deux mesures de suivi des progrès : « l’indice de l’état actuel », qui mesure les progrès réalisés depuis l’an 2000 en direction d’une valeur cible spécifique ; les « progrès anticipés », qui mesurent l’écart entre la valeur prévue d’un indicateur et sa valeur cible spécifiée correspondante, donnant ainsi une indication de la probabilité que la valeur cible soit atteinte d’ici 2030.

27. L’indice de l’état actuel est présenté au niveau des objectifs (« instantané »), tandis que les progrès prévus se situent au niveau des objectifs et des indicateurs (tableau de bord et écart de progression). Étant donné que les indices du tableau de bord ne sont calculés que pour les indicateurs comportant au moins trois points de données et les indices de l’instantané que pour les indicateurs comportant au moins deux points de données, on ne peut comparer les résultats du tableau de bord et de l’instantané.

B. État des progrès réalisés par l’Afrique en 2020

28. Les paragraphes suivants résument les progrès accomplis par l’Afrique entre 2000 et 2020 en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

29. Dans l’évaluation des progrès concernant ce Programme au niveau continental, les données relatives à un indicateur ont été jugées suffisantes si elles pouvaient être agrégées sur un minimum de deux ans (deux points de données) et si elles couvraient au moins 40 % de l’ensemble des pays africains pour en garantir la représentativité. Les indicateurs de développement durable qui ne comportent pas qu’un seul point de données sont les suivants : objectif 1 (Pas de pauvreté) : 1.b.1 ; objectif 2 (Faim « zéro ») : 2.4.1 ; objectif 5 (Égalité entre les sexes) : 5.2.2 ; objectif 8 (Travail décent et croissance économique) : 8.5.1 ; objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) : 9.3.1 ; objectif 10 (Inégalités réduites) : 10.7.1 ; objectif 11 (Villes et communautés durables) : 11.2.1, 11.3.1, 11.3.2, 11.7.1, 11.7.2 ; objectif 12 (Consommation et production responsables) : 12.7.1 ; objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) : 13.21/13.b.1, 13.a.1, 13.2.1/13.b.1 ; objectif 14 (Vie aquatique) : 14.2.1 ; objectif 15 (Vie terrestre) : 15.7.1/15.c.1, 15.a.1/15.b.1 ; objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces) : 16.1.2, 16.3.3, 16.4.1, 16.6.2, 16.7.2, 16.10.1 ; objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) : 17.2.1, 17.5.1, 17.11.1, 17.18.1. En conséquence, les résultats suivants ont été établis à partir des données disponibles pour 122 indicateurs, répartis entre 93 cibles.

30. Globalement, depuis 2000, l'Afrique a enregistré des progrès sur 15 des 17 objectifs de développement durable, mais à un rythme actuellement insuffisant pour atteindre les objectifs d'ici 2030. L'Afrique a affiché des progrès modérés en ce qui concerne l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 4 (Éducation de qualité) et l'objectif 15 (Vie terrestre). Par exemple, s'agissant de l'objectif 3, bien que ne pouvant tenir la promesse d'une vie saine et du bien-être pour tous d'ici 2030, l'Afrique a obtenu des progrès notables concernant la lutte contre la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la lutte contre la mortalité néonatale, l'incidence des infections par le VIH et les programmes de vaccination, tandis que des aspects tels que la mortalité maternelle, le paludisme, les maladies non transmissibles, les décès dus aux accidents de la route et les effectifs du personnel de santé, entre autres, demeurent autant de défis immenses, nécessitant une accélération des progrès. Il convient de noter que l'aide accordée à l'Afrique pour la recherche médicale et les services de santé de base est passée de 5,2 milliards de dollars en 2015 à 5,7 milliards de dollars en 2019. Les déficits de financement résultant de la pandémie de COVID-19 risquent de compromettre les avancées constatées jusqu'à présent.

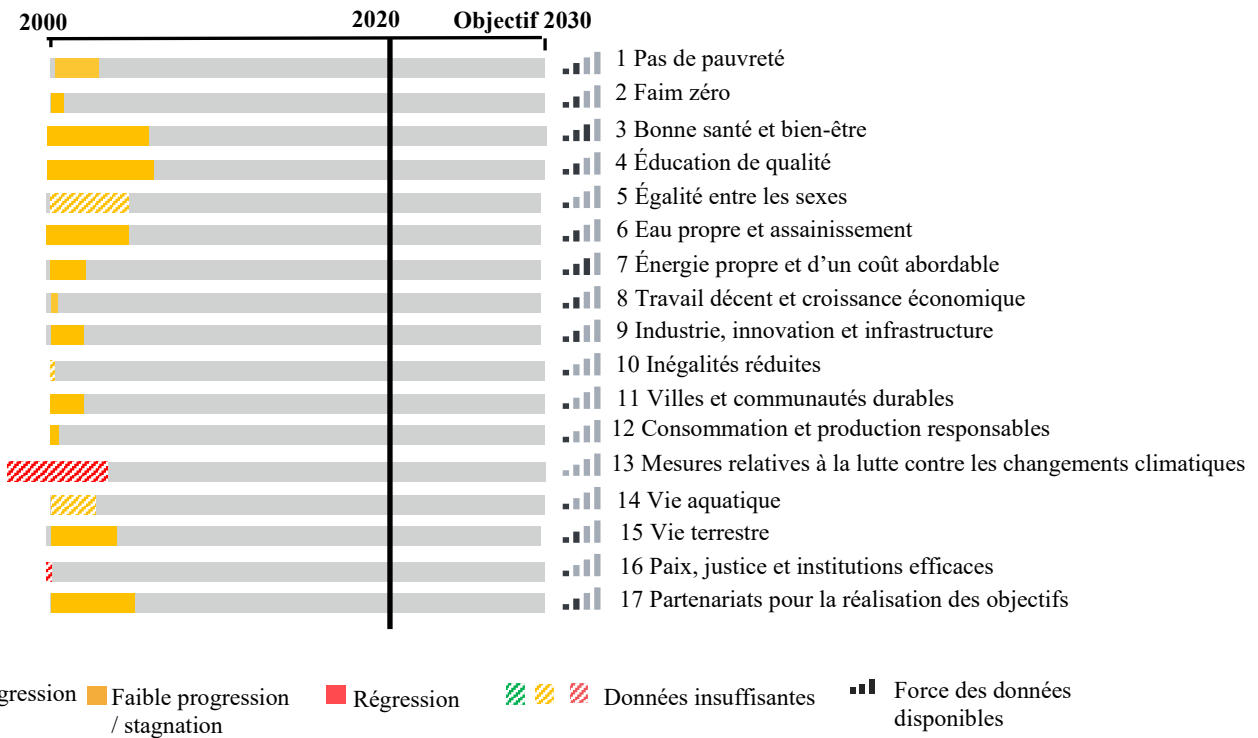
31. En revanche, les progrès ont été lents en ce qui concerne l'objectif 1 (Pas de pauvreté), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 6 (Eau propre et assainissement), l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'objectif 14 (Vie aquatique) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Par exemple, l'Afrique doit redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif 1 et tenir la promesse de mettre fin partout à la pauvreté sous toutes ses formes. L'extrême pauvreté n'a diminué que d'un point de pourcentage en trois ans (de 35,7 % en 2015 à 34,7 % en 2018). En Afrique subsaharienne, environ 34 millions de personnes dites « nouveaux pauvres » sont tombées dans l'extrême pauvreté en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, qui a remis en cause les acquis des années précédentes, et seuls 13,7 % de la population d'Afrique subsaharienne bénéficiaient d'une protection sociale cette année-là.

32. En outre, on observe une stagnation concernant l'objectif 2 (Faim « zéro »), l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 10 (Inégalités réduites), l'objectif 11 (Villes et communautés durables) et l'objectif 12 (Consommation et production responsables). Pour ce qui est de l'objectif 2, l'ampleur et la gravité des crises alimentaires ont empiré en 2020, en raison des conflits prolongés, du COVID-19 et des conditions météorologiques extrêmes qui ont exacerbé les fragilités préexistantes. La crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine devrait également perturber la chaîne de valeur agricole sur le continent. Au total, 19,1 % de la population africaine a souffert de la faim en 2019. S'il s'agit d'une diminution de 5 points de pourcentage par rapport à 2000, cela représente également une augmentation de 1,5 point par rapport à 2014. Depuis cette année-là, la situation d'insécurité alimentaire en Afrique s'est aggravée ; les femmes sont les plus susceptibles d'en souffrir. En outre, bien que les cas de retard de croissance sur le continent aient continué à diminuer, passant de 41,5 % en 2000 à 30,7 % en 2020, on estimait que plus de 60 millions d'enfants en souffraient encore de façon modérée ou grave en 2019.

33. Les résultats révèlent également des difficultés majeures en ce qui concerne l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et à l'objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels une régression a été observée, ainsi qu'un manque de données. Pour ce qui est de l'objectif 16, la traite des êtres humains (principalement à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé) manifeste une tendance à la hausse depuis 2015. S'agissant du nombre de personnes détenues en attente de jugement aussi, les progrès sont très lents : en Afrique subsaharienne, la

population carcérale était constituée à 41 % de telles personnes en 2018, contre 44,3 % en 2005. En outre, en 2019, 21 % des entreprises d'Afrique subsaharienne déclaraient avoir fait l'objet d'au moins une demande de pot-de-vin, contre 13 % en Afrique du Nord. Les progrès enregistrés dans de nombreux pays ont été compensés par la détérioration de la situation dans d'autres pays, où le recul se poursuit.

Aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, 2020



C. Progrès escomptés d'ici 2030 : probabilité que l'Afrique atteigne les objectifs d'ici 2030

34. Les résultats suivants indiquent l'état projeté de la situation de l'Afrique dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

35. Au rythme actuel, d'ici à 2030, l'Afrique ne devrait atteindre que 5 des 169 cibles des objectifs de développement durable. Ces cibles concernent divers objectifs, à savoir les cibles 4.b (Bourses d'études), 7.a (Coopération internationale en matière d'énergie), 9.c (Accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'Internet), 14.5 (Conservation des zones côtières) et 17.4 (Viabilité de la dette). En ce qui concerne la cible 4.b, l'Afrique a reçu plus de 341 millions de dollars d'aide publique au développement alloués aux bourses d'études, soit 20 % du total mondial déclaré (1,7 milliard de dollars) en 2019. Par rapport à 2015, où le continent avait reçu près de 203 millions de dollars, le montant de l'aide publique au développement reçu en 2019 représente une hausse de 67 %. La pandémie de COVID-19 risque fort de faire baisser les flux d'aide publique au développement en direction du continent, vu que les pays donateurs réaffecteront sans doute leurs moyens financiers à la lutte contre la pandémie.

36. Les cibles pour lesquelles une accélération de la progression est requise relèvent en grande partie des objectifs 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 15 et 17. En outre, au rythme auquel elle progressait en 2020, l’Afrique a peu de chances d’atteindre toute une série de cibles sans une intervention politique radicale pour inverser la tendance. Il s’agit notamment des cibles 2.1 (Sous-alimentation et sécurité alimentaire), 6.4 ((Utilisation efficace de l’eau), 7.2 (Énergies renouvelables)), 9.b (Soutenir la recherche-développement dans le secteur technologique), 10.2, 10.4, 10.5 et 10.a (respectivement Intégration sociale, économique et politique ; Politiques budgétaires et de protection sociale ; Réglementation des marchés financiers ; Traitement spécial et différencié conformément aux normes de l’Organisation mondiale du commerce). Il y a aussi les cibles : 11.5 (Résilience face aux catastrophes), 12.4 (Gestion des produits chimiques et des déchets), 13.1 et 13.2 (Résilience et capacité d’adaptation ; mesures relatives aux changements climatiques), 14.1 (Pollution marine), 15.1 et 15.5 (Écosystèmes terrestres et d’eau douce ; Perte de biodiversité) et 16.2 et 16.6 (Traite des êtres humains ; Institutions efficaces).

D. Insuffisance de progrès

37. La présente section examine les éventuels obstacles à l’atteinte des objectifs de développement durable en relevant les insuffisances par rapport aux indicateurs. Par conséquent, elle examine des indicateurs spécifiques qui démontrent les domaines dans lesquels l’Afrique a progressé, ceux qui montrent les domaines dans lesquels l’Afrique doit accélérer ses progrès, et d’autres qui révèlent les domaines dans lesquels l’Afrique a régressé et doit inverser les tendances, par rapport à ces indicateurs.

1. Indicateurs pour lesquels l’Afrique est sur la bonne voie

38. Selon le rapport 2022 de la CEA sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, l’Afrique n’a progressé que sur les 10 indicateurs suivants, et doit maintenir le rythme actuel de ses progrès pour atteindre ces cibles d’ici 2030 : 1.5.3 (Nombre de pays qui adoptent et mettent en place e des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (également 11.b.1 et 13.1.2)) ; 3.2.1 (Taux de mortalité des moins de 5 ans) ; 3.3.1 (Nombre de nouvelles infections par le VIH) ; 3.b.1 (Population ayant reçu toutes les vaccinations prévues au niveau national). En outre, le continent progresse en ce qui concerne la cible 4.b.1 (Flux d’aide publique au développement consacrée aux bourses d’études) ; 7.a.1 (Aide internationale en faveur des énergies propres et renouvelables) ; 9.c.1 (Population ayant accès à un réseau de téléphonie mobile) ; 10.7.4 (Personnes réfugiées, par pays d’origine) ; 14.5.1 (Aires marines protégées) ; 17.4.1 (Service de la dette).

39. Les données relatives à l’indicateur 1.5.3 révèlent qu’en Afrique subsaharienne, sur la période 2015-2020, 25 pays déclaraient disposer d’une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe conforme dans une certaine mesure au cadre de Sendai. La valeur médiane du taux d’adoption et de mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes en Afrique a été théoriquement estimée à 0,7 en 2020, et devrait atteindre le maximum de 1 en 2030. Malgré d’importants progrès accomplis, il faudra d’avantage d’efforts concertés¹⁰ pour atteindre la cible e) du Cadre de Sendai concernant la réduction des risques de catastrophes (2015-2030).

¹⁰ Cible e) : Augmenter sensiblement le nombre de pays disposant d’une stratégie nationale et locale de réduction des risques de catastrophe d’ici 2020 ; cf. <https://www.undrr.org/publication/status-report-target-e-implementation-2020>.

2. Objectifs nécessitant une accélération des progrès pour atteindre les cibles

40. Simultanément, pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Afrique doit considérablement accélérer les progrès dans des domaines tels que : Partenariats pour la réalisation des objectifs ; Vie terrestre ; Industrie, innovation et infrastructures ; Énergie propre et d'un coût abordable ; Mettre fin à la pauvreté partout et sous toutes ses formes. Par exemple, bien que l'on observe une tendance à la baisse du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sur le continent, du nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1 000 personnes non infectées, et une augmentation de l'aide internationale consacrée aux secteurs de l'enseignement et de l'énergie, le taux de progression en 2020 était insuffisant pour atteindre les résultats escomptés des cibles connexes d'ici 2030.

3. Indicateurs pour lesquels l'Afrique régresse

41. Les résultats montrent que l'Afrique régresse en ce qui concerne les indicateurs suivants : 15.5.1 (Indice de la Liste rouge) ; 15.1.1 (Zones forestières) ; 12.4.2 (Déchets dangereux générés et déchets dangereux traités) ; 6.4.2 (Stress hydrique) ; 16.6.1 (Dépenses publiques par rapport au budget approuvé) ; 16.2.2 (Victimes recensées de la traite des êtres humains) ; 7.2.1 (Part des énergies renouvelables) ; 2.1.2 (Insécurité alimentaire modérée ou grave) ; 2.a.1 (Indice d'orientation agricole). Ils montrent, en outre, une régression s'agissant des indicateurs 14.1.1 (Eutrophisation côtière) ; 3.8.2 (Dépenses de santé des ménages) ; 9.b.1 (Valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie) ; 1.5.1 (Personnes décédées, personnes portées disparues, et personnes directement touchées par les catastrophes) ; 1.5.2 (Pertes économiques dues aux catastrophes) ; 13.2.2 (Émissions de gaz à effet de serre) ; 11.5.2 et 11.5.3 (Pertes économiques et dommages causés aux infrastructures et aux services par les catastrophes) ; 10.a.1 (Lignes tarifaires appliquées aux importations à tarif zéro) ; 10.4.1 (Part des revenus du travail dans le PIB) ; 10.2.1 (Population vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen) ; 10.5.1 (Indicateurs de solidité financière) ; 10.7.3 (Décès et disparitions enregistrés pendant la migration) ; 9.2.2 (Emploi dans l'industrie manufacturière) ; 17.3.2 (Envois de fonds personnels). Le continent peut avoir une chance d'inverser la tendance actuelle de ces indicateurs à condition de prendre de toute urgence des mesures d'intervention efficaces.

V. Conclusion

42. L'objectif du présent rapport est de cerner et de mettre en évidence les principaux obstacles au suivi des objectifs de développement durable et à l'établissement de rapports à leur sujet, ainsi que les principales initiatives entreprises pour traiter et atténuer les effets produits par ces obstacles en Afrique au cours des deux dernières années, comme indiqué dans les examens nationaux volontaires. Le rapport présente également les principaux résultats de l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique depuis 2000 dans la poursuite du développement durable, afin d'indiquer le chemin à parcourir avant la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

VI. Points appelant une décision de la Commission africaine de statistique

43. La Commission africaine de statistique est invitée à :

a) Appuyer le système statistique global en Afrique en renforçant la coordination des systèmes statistiques nationaux, et à veiller à ce que l'élaboration des politiques en Afrique se fonde sur des données probantes et soit étayée par la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données fiables, actualisées, disponibles, de haute qualité et ventilées selon les différents indicateurs ;

b) Prendre acte des efforts continus et des initiatives entreprises pour suivre la progression dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique, dans le contexte du développement durable, et malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19 ;

c) Demander aux pays africains de continuer à produire des plans de développement nationaux et des procédures budgétaires qui cadrent avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec les autres cadres régionaux (tels que l'Agenda 2063) et avec les cadres internationaux ;

d) Prier les pays africains d'adopter, dans la poursuite des objectifs de développement durable, une approche qui garantisse la participation et la mobilisation de tous les acteurs de la société et, en particulier, les ministères et départements concernés, compte tenu des liens étroits qui existent entre les différents objectifs.